

Université Paul Sabatier – Toulouse III
Secrétariat du Conseil d'Administration

Procès-verbal avant approbation

COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du Mercredi 28 septembre 2011

Etaient présents :

Monsieur FOURTANIER Gilles, Président de l'Université,
Monsieur REVERSAT Marc, Vice-président du Conseil d'Administration,
Mesdames GARDES Monique, PRADIN-CHEZALVIEL Brigitte,
Messieurs CRIBBS David, GIBIAT Vincent, TAILHADES Philippe,
Mesdames CAUSSE Elisabeth, ONG-MEANG Varravaddheay,
Messieurs LONGIN Dominique, SAYAH Amal,
Messieurs PLANCHON Hugues, JAYR Nicolas,
Messieurs BERGER Dominique, TRULLEN Gérard, YUBERO Liberto.

Etaient représentés :

Monsieur BOYER Marc,
Monsieur DAVID Bruno,
Madame BELLOUBET Nicole,
Monsieur COTELLE Thierry,
Monsieur CHAUZY Jean-Louis,
Monsieur ROMATET Jean-Jacques,
Monsieur URSAT Xavier.

Membres de droit :

Monsieur le Directeur Général des Services,
Madame FOULON Sabine, représentante de Monsieur le Recteur,
Monsieur l'Agent Comptable.

Invités présents :

Monsieur le Vice-président du Conseil Scientifique,
Monsieur le Vice-président du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire,
Monsieur le Vice-président Délégué « Finances »,
Mme BAZIARD, représentante du Doyen de la Faculté de Pharmacie,
Messieurs les Directeurs des UFR PCA, MIG, SVT, F2SMH,
Monsieur le Directeur de l'IUT A,
Madame la Directrice de l'IUT de Tarbes,
Monsieur le Directeur du SCD.

Début de la séance à 14h00.

Monsieur Reversat, auquel le Président a délégué temporairement la présidence du Conseil d'Administration, souhaite la bienvenue à Monsieur Liberto YUBERO, Secrétaire Général de l'Institut de Recherche Pierre Fabre, qui remplace Monsieur Pierre TEILLAC, démissionnaire, en tant que personnalité extérieure.

Point 1 : Campagne des postes 2012 – Arbitrage des emplois.

Arbitrage des emplois Enseignants, Enseignants-Chercheurs :

Monsieur Reversat donne la parole aux directeurs de composantes.

Madame Farenc précise que deux emplois sont vacants dans la composante IUT de Tarbes. Le premier est un poste de PRAG réouvert en mécanique et le second est un PR en 71^{ème} section dont la mutation n'a été connue que le 19 juillet dernier. Les discussions sur le redéploiement ne sont pas encore terminées mais l'on s'oriente vers la 60^{ème} section. La stratégie reste à définir avec le laboratoire de recherche notamment sur les actions du projet scientifique. Ainsi, elle propose de ne pas publier le poste de PR pour l'instant car le travail à réaliser sur le volet recherche est très important. Ce poste sera publié l'année prochaine ou au fil de l'eau dans le courant de l'année.

Concernant l'IUT A, **Monsieur Mazoin** indique que 15 emplois d'enseignants-chercheurs et 6 emplois du second degré sont vacants ou susceptibles de l'être. Il rappelle que la réflexion, qui a débuté par un recensement au mois de mai et un travail des différentes commissions de l'IUT, est fondée sur un certain nombre de principes pour aboutir en juin à une transmission des propositions notamment au Conseil Scientifique puis au Conseil d'Administration. Cette évolution est guidée par plusieurs principes tels que la préservation du potentiel recherche existant, le rééquilibrage des différents taux d'encadrement de l'IUT, le rééquilibrage sur les disciplines et les catégories d'emplois.

Il rappelle que le Conseil d'Administration de l'an passé avait décidé de geler un emploi en gestion et qu'une tension existait autour de la situation du laboratoire de gestion et cognition, classé C par l'AERES. L'université avait donc décidé de différer l'attribution d'emplois à ce laboratoire en attendant de pouvoir analyser son évolution. Cette année, un certain nombre d'évolutions positives ont été constatées par le Conseil Scientifique ce qui permet de reprendre la publication de cet emploi gelé.

Un travail est également fait au niveau des langues avec le LERDIL qui est aussi mal évalué par l'AERES. Un repositionnement de ce laboratoire est donc nécessaire avec notamment d'autres laboratoires du site. Deux emplois de MCF sont donc disponibles en 11^{ème} section mais l'IUT demande à ne pas les publier cette année en attendant que ce travail de réflexion soit fait. L'un va être transformé en poste de professeur agrégé en langues de façon à maintenir le potentiel d'enseignement et le deuxième va être redéployé en 71^{ème} section et rehaussé en professeur d'université.

Deux opérations spécifiques se rajoutent, une première autour de la 62^{ème} section où 2 emplois de MCF sont vacants. L'IUT a entamé un travail avec le laboratoire de génie chimique pour définir une stratégie. Il a été convenu qu'un des emplois sera renvoyé dans la discipline et constituera un poste d'enseignant-chercheur supplémentaire et que le deuxième sera transformé en enseignant non-chercheur. Enfin, 3 emplois sont vacants autour de l'opération génie civil ce qui fait beaucoup pour une même année. Avec le LMDC, il a été convenu de mettre 2 postes au recrutement et, par une opération de redéploiement, d'affecter le 3^{ème} poste à une autre discipline et de faire, l'année prochaine, un rehaussement ou une transformation d'emploi.

Toutes ces opérations sont faites dans une optique pluriannuelle permettant d'avoir une meilleure visibilité.

Monsieur Knibiehler précise que sur les 9 postes vacants de l'UFR SVT, 5 sont des promotions et 4 sont liés à des départs à la retraite. Il constate une baisse importante des postes disponibles et le rajeunissement des enseignants va pérenniser cette situation. Tous les postes doivent nécessairement être renouvelés aussi bien pour l'enseignement que pour la recherche. Il tient à souligner que de nombreuses sections sont sous-encadrées et que la courbe de croissance du nombre d'étudiants ne cesse d'augmenter. Actuellement, la pression est de plus en plus forte et la composante SVT a vraiment besoin de conserver ces postes, compte-tenu des maquettes et des projets scientifiques.

Monsieur Broto indique que 23 supports sont vacants ou susceptibles de l'être à l'UFR PCA. Il rappelle que depuis plusieurs années, sa composante demande aux laboratoires de monter un dossier de demande de postes dans lequel sont précisés la politique scientifique de manière pluriannuelle, le contexte scientifique, le positionnement du projet au niveau local, national, international ainsi que les moyens qui accompagneront l'accueil de l'enseignant recruté. Par ailleurs, il leur est également demandé d'évaluer le nombre de supports vacants. Cette année, 41 demandes sont arrivées à l'UFR PCA. Parallèlement, le conseil pédagogique évalue les besoins en enseignement et transmet cette information aux laboratoires de façon à les aider à mieux définir les profils. Ensuite, le Conseil Scientifique et le conseil pédagogique se réunissent pour vérifier le rapprochement entre les besoins en recherche et en formation. Il tient à préciser que c'est la dernière année d'existence de l'UFR PCA et qu'un équilibre entre les disciplines a été particulièrement recherché. Ainsi, sur les 23 priorités, 5 postes ont été mis au pot commun en identifiant des actions et des opérations scientifiques. Ce choix a été guidé par l'excellence scientifique des projets, notamment en utilisant les résultats de l'AO3 du Conseil Scientifique et en examinant les demandes qui correspondent vraiment à des redéploiements entre laboratoires ou sections. Enfin, il indique que sur les 3 dernières années, 5 postes ont été pris à l'UFR PCA. Cette année il espère récupérer 5 postes qui sont caractérisés par l'excellence scientifique et le redéploiement entre laboratoires et sections.

Monsieur Auneau précise que sur les 4 postes vacants de la composante F2SMH, l'un est incertain car l'enseignante qui devait partir à la retraite a prolongé son activité. Il rappelle le contexte actuel de sa composante qui, depuis la rentrée universitaire, connaît une augmentation très importante de ses effectifs étudiants. Des inscriptions en L1 ont dû être refusées dès le 21 juillet ce qui a entraîné de nombreux mécontentements. Ainsi, sa composante n'est pas en mesure de donner des postes au pot commun. Cependant, il tient à signaler qu'une enseignante de la faculté de sport est partie à Marseille, elle a permuté avec une enseignante intéressée par la faculté de pharmacie qui l'a acceptée et a donc restitué un poste.

Madame Baziat, représentante du Doyen de la faculté de Pharmacie, indique que l'un des 4 postes vacants est un renouvellement de détachement d'un MCF au CNRS. Le classement a été établi en fonction des besoins en enseignement et en recherche notamment au niveau de la PACES qui a entraîné un doublement des effectifs en première année.

Madame Gardes confirme l'échange croisé qui a été fait entre la faculté de Pharmacie et la F2SMH, en accord avec les deux doyens.

Monsieur Rols indique que pour des raisons de calendrier très serré, le CEVU a statué pour la deuxième année consécutive avant le Conseil Scientifique. Il a rencontré de nombreuses difficultés liées notamment aux taux d'encadrement qui correspondaient à l'ancienne maquette mais aussi au manque des effectifs stabilisés ; la situation devrait s'améliorer d'ici la fin de l'année. Un premier vote à l'unanimité (16 pour) a décidé de ne pas solliciter les composantes IUT A, F2SMH et Pharmacie pour contribuer au pot commun du fait de leur faible taux d'encadrement.

Ensuite, le choix s'est limité sur 8 profils de postes. Les conclusions des travaux du CEVU sont les suivantes, par ordre de priorité :

- SVT : 1 poste de MCF 35-67^{ème} section,
- MIG : 1 poste de MCF 27^{ème} section,
- SVT : 1 poste de MCF 64^{ème} section,
- MIG : 1 poste de MCF 6^{ème} section, pour stabiliser Purpan,
- PURPAN : 1 poste de MCF 657^{ème} section (Immunologie),
- IUT A : 1 poste de MCF à Auch pour renforcer l'offre de formation,
- IUT Tarbes : 1 poste de PRAG Electronique,
- LV : 1 poste de PRAG Anglais.

Le CEVU s'est prononcé par 15 voix pour et 1 abstention.

Monsieur Sayah demande pourquoi le CEVU n'a classé que 8 postes sur 9.

Concernant les différentes contraintes de calendriers, **Madame Gardes** précise qu'au mois de juillet dernier, une directive du Ministère demandait la compression de plus d'un mois du calendrier de publication des emplois. Ensuite, il y a eu une deuxième circulaire début septembre demandant de prendre en compte, dans le débat sur la campagne d'emplois, les postes de second degré avec une contrainte de date supplémentaire.

Monsieur Milon précise que le Conseil Scientifique s'est prononcé à l'unanimité, 24 voix pour, sur les propositions des composantes, après avoir entendu les présidents des conseils scientifiques des différentes UFR présenter leurs stratégies et leurs choix sur l'ensemble des postes. Il souligne qu'en PCA, il y a une vraie politique des postes car, du fait de leur taille, ils peuvent faire des redéploiements et des remaniements. Il n'y a pas eu de difficultés avec l'IUT car leurs propositions étaient conformes à la politique discutée et approuvée lors des contrats d'objectifs et de moyens.

En ce qui concerne les demandes au pot commun, il y a eu un débat sur la politique de l'IUT A vis-à-vis du pot commun, puis sur les labex. Il a été décidé de reporter le labex TULIP à l'an prochain et de geler un poste pour le labex NEXT.

Ont été ensuite proposés 5 postes labellisés par le CS dans le cadre des appels d'offre biannuels, 2 en SVT, 2 en PCA et 1 à Rangueil.

Ont également été priorisés les postes pour MIG en 27^{ème} section, de PCA en 63^{ème} section pour le LAAS, MIG en 25-26^{ème} section, PCA en 30^{ème} section, Pharmacie en 87^{ème} section, SVT en 64^{ème}, PCA en 32^{ème}, IUT A en 62^{ème} section pour Auch et F2SMH en 74^{ème} section.

Ces 15 propositions ont été approuvées à l'unanimité du CS.

Monsieur Reversat présente aux conseillers la proposition de la direction d'attribution des postes du pot commun 2012, proposition qui a pris en compte la synthèse des travaux du CS et du CEVU, le rôle moteur joué par l'université dans le PRES de Toulouse, le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ainsi que les besoins scientifiques demandant une intervention rapide :

- Labex NEXT (arbitré sur pot commun 2011)
- Pourvoi d'une chaire INSERM / UPS (arbitré sur pot commun 2011)
- SVT : 1 poste de MCF 35-37^{ème} section pour le GET
- SVT : 1 poste de MCF 64-65^{ème} section pour le LNGM
- PCA : 1 poste de PR 32^{ème} section pour le LSPCMIB
- PCA : 1 poste de PR 63^{ème} section pour le LAPLACE
- Rangueil : 1 poste de MCF 26-60^{ème} section pour le CERCO
- MIG : 1 poste de MCF 27^{ème} section pour l'IRIT
- PCA : 1 poste de MCF 63^{ème} section pour le LAAS
- Pharmacie : 1 poste de MCF 87^{ème} section pour le CRCT
- SVT : 1 poste de MCF 64^{ème} section pour l'IPBS
- Purpan : 1 poste de MCF 06^{ème} section pour le LGC

- IUT A : 1 poste de MCF 62^{ème} section pour le LBAE d'Auch (redéploiement de l'IUT A)
- IUT Tarbes : 1 poste de PRAG en électronique.

Monsieur Bahsoun tient à souligner qu'en enseignement toutes les disciplines de l'UFR MIG sont déficitaires.

Monsieur le Président reprend la présidence du conseil.

Concernant l'interrogation de Monsieur Sayah sur le fait que le CEVU n'a classé que 8 postes, **Monsieur Rols** indique que les propositions de contribution au pot commun de l'UFR PCA n'étaient pas encore connues, le 20 septembre, date du CEVU.

Madame Pradin n'a pas compris la proposition de la direction et souhaite savoir sur combien de supports de postes porte la discussion.

Madame Gardes rappelle les 14 postes identifiés lors du Conseil d'Administration du 4 juillet dernier : 2 pour MIG, 5 pour PCA, 2 pour SVT, 1 pour pharmacie, 1 pour F2SMH et 3 pour l'IUT A. Le CEVU a travaillé ensuite avec une taille du pot commun limitée à 8 car les supports de l'UFR PCA n'avaient pas été identifiés et a voté une non contribution pour les composantes F2SMH, Pharmacie et IUT A.

A ces 14 postes se sont rajoutés les 2 postes gelés l'an dernier.

Monsieur Milon ajoute que le Conseil Scientifique a travaillé différemment car la discussion a porté sur 16 postes dont 3 mis au pot commun par l'IUT A et les 2 supports gelés de 2011. Le raisonnement s'est fait sur 13 postes en mettant de côté l'IUT A et dans la proposition faite par la direction s'ajoute le poste de l'IUT d'Auch.

Monsieur Auneau déclare que la perte d'un poste pour la composante F2SMH sera douloureuse, tant au niveau de l'enseignement que de la recherche, compte tenu du contexte actuel.

Monsieur Broto indique que l'UFR PCA a perdu 5 postes en 3 ans et qu'il n'est pas envisageable d'en perdre deux de plus.

Monsieur Mazoin pense que la question de fond est la part de chaque composante ou groupe de composantes sur le droit à tirage des ETPT Etat et ce que peuvent offrir comme possibilités d'évolution les ETPT établissement. Cette stratégie qui date de l'avant LRU doit évoluer. Il tient à souligner que la proposition du Conseil d'Administration devra nécessairement repasser devant le Conseil de l'IUT qui définit les emplois. Concernant le développement des IUT en Région, il rappelle qu'avant 2007, c'était l'Etat qui avait la responsabilité de l'attribution des moyens et était dans la contractualisation avec les régions. Aujourd'hui c'est l'université qui doit se positionner, ce qui peut être regrettable. Les IUT ont mis beaucoup d'énergie dans le développement des sites décentralisés. Ceux de Castres et d'Auch tiennent une place importante dans la région. Trois ans de travaux sur le site d'Auch avec l'ensemble des acteurs locaux ont permis d'avoir la capacité d'élaborer un schéma de site cohérent et d'avoir une dynamique recherche exceptionnelle pour un site délocalisé. Aujourd'hui, la proposition formulée par l'IUT est raisonnable dans le sens où elle fait appel aux moyens de l'UPS sur 5 ans et uniquement sur 2 ETPT Etat. L'Université doit s'engager aux côtés de l'IUT dans la politique régionale et prendre ses responsabilités.

Monsieur Bahsoun s'associe d'une part, aux propos de Monsieur Mazoin et insiste sur l'importance du redéploiement sur le site toulousain. D'autre part, il indique que la FSI a perdu 10 postes en 3 ans ce qui est énorme.

Monsieur le Président remarque que cela correspond à 0,5 % de leur effectif.

Monsieur Reversat déclare que l'université s'inscrit dans le schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche pour le redéploiement de ses moyens y compris de ceux de ses IUT. Les IUT ont été initialement créés pour former des techniciens mais aujourd'hui on se rend compte que 80 % des étudiants continuent leurs études après l'obtention de leur diplôme. Aujourd'hui, c'est à l'université dans son ensemble de s'interroger sur le lieu que les étudiants intègrent lors de la rentrée en 1^{ère} année universitaire. Il est évident qu'il faut travailler avec les IUT qui ont un savoir-faire.

Madame Farenc estime que la force de l'université est la diversité de ses parcours et sa capacité à répondre à ses missions sur le territoire régional. Elle regrette que soit encouragée l'opposition composantes / IUT. La FSI a perdu 10 postes en 3 ans ; dans le même temps, l'IUT a obtenu 4 postes. Il faut donc cesser de croire que ces redéploiements se font toujours en faveur des IUT.

Monsieur Mazoin ajoute que les IUT ne vont pas pouvoir faire seuls la politique de l'université sur le plan régional alors qu'ils sont en situation de sous-encadrement.

Monsieur Gibiat indique que la diversité des parcours, la possibilité de mettre des passerelles entre les IUT et l'université permettent le partage des difficultés mais aussi des moyens. Cependant, il regrette le manque d'informations relatives à l'ensemble des autres postes qui n'appartiennent pas au pot commun notamment sur le redéploiement de la 60^{ème} section, très sous-encadrée, vers la 63^{ème} section.

Monsieur Berger trouve que ce débat est difficile à suivre et que les calculs relatifs aux redéploiements sont trop complexes. Avec un nombre d'enseignants constant et une augmentation significative du nombre d'étudiants, les taux d'encadrement vont baisser partout. De ce fait, toutes les entités de l'université doivent avoir une vision commune pour trouver des solutions adéquates.

Monsieur le Président comprend que cela puisse être confus mais il précise que l'université travaille avec un plafond d'emplois constant et qu'il y a des stratégies à respecter tels que le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, les laboratoires d'excellence ou le rééquilibrage de la pédagogie. Enfin, il indique que, généralement, les composantes récupèrent souvent d'une autre manière les postes qu'ils mettent à la disposition du pot commun.

Madame Pradin estime que l'UPS a besoin d'une stratégie globale et pluriannuelle en trouvant des équilibres entre les différents thèmes : territoire, formation en tant que compétences à donner aux étudiants notamment en langues, recherche, labex, taux d'encadrement différents selon les composantes.

Monsieur le Président rappelle qu'un effort a été fait l'an dernier pour les langues et qu'un poste du pot commun est attribué à la gestion.

Concernant les résultats des investissements d'avenir, **Monsieur Tailhades** souligne que Toulouse a été particulièrement bien reconnue pour les relations entre la recherche et le monde socio-économique. Il se dit inquiet de la perte de 7 postes par l'UFR PCA en 4 ans alors que c'est la composante qui a le plus contribué à développer ces liens. Il souhaite avoir l'avis des personnalités extérieures du Conseil d'Administration à ce sujet.

Monsieur Broto précise que la stratégie de sa composante est d'essayer de maintenir l'excellence du potentiel recherche tout en développant de nouvelles formations. Or, la proposition d'attribution du pot commun induit la perte de deux postes à l'UFR PCA. Il ne voit pas l'intérêt de geler le poste du Labex Next et propose de le remettre au LCAR.

Monsieur le Président indique que le directeur du Labex Next souhaite utiliser le poste début 2012 tandis que celui du Labex TULIP est différé.

Monsieur Cribbs souhaite témoigner de son expérience universitaire américaine où la notion de réussite collective est forte et la mutualisation des étudiants est courante.

Monsieur Trullen souligne la difficulté des industriels à entrer en contact avec des laboratoires de recherche et encourage l'université à développer ces relations. Il insiste sur le fait que les entreprises ont besoin de bons techniciens supérieurs et non pas de mauvais ingénieurs. L'Université doit donner à ses étudiants des compétences fortes car l'entreprise est excessivement sélective.

Monsieur Reversat estime que la politique de l'université est visible dans son effort au sein du PRES pour l'initiative d'excellence et dans les efforts pour amarrer les enseignements dans les laboratoires.

Madame Gardes indique que la recherche et l'enseignement sont bien pris en compte dans la redistribution du pot commun sur plusieurs années. A titre d'exemple, elle cite l'UFR STAPS qui a bénéficié d'un poste du pot commun en 2009. Concernant la partie scientifique, la stratégie est bien visible au travers des politiques menées sur les chaires, les Labex ou les appels d'offres AO3.

Monsieur Milon comprend la résistance des composantes concernant la perte de postes mais les taux d'encadrement sont hétérogènes et il faut bien essayer à un moment de les harmoniser. La situation doit être relativisée car la proposition faite par la direction ne porte que sur 3 redéploiements sur 56 postes. Enfin, concernant la méthode appliquée pour le pot commun, il rappelle qu'elle est en place depuis plusieurs années et que les composantes en connaissent pertinemment les rouages.

Monsieur Yubero souhaite apporter son témoignage en matière de gestion des postes dans le domaine de l'industrie où la mise en place d'une stratégie est également difficile à construire. Au sein de son entreprise, la vision du pot commun est différente car elle intègre le maximum de postes vacants et pérennise les 20 % restants. Le marché de l'industrie recherche dans ses recrutements l'excellence, l'innovation et des passerelles existent pour permettre à des techniciens qui en ont le potentiel de devenir cadres. La formation des personnels est donc très importante.

Monsieur le Président précise que l'approche de l'excellence est intégrée dans le contrat quinquennal de l'université avec un objectif à 5 ans d'augmenter le taux de recrutement externe d'au moins 10 %.

Monsieur Rols indique que c'est la manière d'alimenter le pot commun qui a varié dans le temps. Aujourd'hui, on est sur une contribution des composantes selon un pourcentage précis mais cela ne fonctionne qu'en partie depuis deux ans. Peut-être faudrait-il passer à un mode de fonctionnement anticipatif et définir en amont de la campagne de postes quelles seront les actions à soutenir.

Monsieur Broto rejoint les propos du vice-président du CEVU car il est intéressant pour la composante de savoir quels sont les besoins de redéploiements.

Monsieur le Président soumet à l'approbation des conseillers la proposition d'attribution des postes du pot commun 2012.

Les postes du pot commun 2012 sont attribués de la façon suivante :

Labex NEXT (arbitré sur pot commun 2011)

Pourvoi d'une chaire INSERM / UPS (arbitré sur pot commun 2011)

SVT : 1 poste de MCF 35-37^{ème} section pour le GET

SVT : 1 poste de MCF 64-65^{ème} section pour le LNGM

PCA : 1 poste de PR 32^{ème} section pour le LSPCMIB

PCA : 1 poste de PR 63^{ème} section pour le LAPLACE

Rangueil : 1 poste de MCF 26-60^{ème} section pour le CERCO

MIG : 1 poste de MCF 27^{ème} section pour l'IRIT

PCA : 1 poste de MCF 63^{ème} section pour le LAAS

Pharmacie : 1 poste de MCF 87^{ème} section pour le CRCT

SVT : 1 poste de MCF 64^{ème} section pour l'IPBS

Purpan : 1 poste de MCF 06^{ème} section pour le LGC

IUT A : 1 poste de MCF 62^{ème} section pour le LBAE d'Auch

IUT Tarbes : 1 poste de PRAG en électronique.

La contribution de l'IUT A au pot commun 2012 est ramenée à 1 seul poste au lieu des 3 prévus lors du CA du 4 juillet 2011.

Cette proposition est approuvée par 17 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions.

Monsieur le Président soumet à l'approbation des conseillers l'attribution d'un poste pour la chaire INSERM/UPS arbitrée sur le pot commun 2011.

Dans le cadre des arbitrages de postes et de l'octroi d'une chaire INSERM / Université, l'université choisit d'attribuer le poste de MCF 65^{ème} section pour le CPTP en immunologie à la faculté de médecine Purpan.

Cette proposition est approuvée par 19 voix pour et 4 abstentions.

Arbitrage des emplois BIATOSS :

Madame Le Breton indique que le nombre de postes à arbitrer s'élève à 55 contre 63 l'an passé. On note également une baisse des postes vacants due à moins de départs à la retraite. L'arbitrage 2012 des postes BIATOSS est effectué selon les objectifs suivants :

- Promouvoir les candidats figurant sur les listes d'aptitude et faire appel aux agents classés en rang utile sur les listes complémentaires des concours ;
- Satisfaire les demandes de maintien ou de transformation de postes formulées par les composantes et les services qui correspondent aux priorités de l'établissement :
 - Sécurité (PC sécurité et sécurité des systèmes d'information),
 - Professionnalisation des fonctions support (finances/achats, ressources humaines, patrimoine, système d'information),
 - Soutien à l'excellence de la recherche,
 - Soutien à la qualité des enseignements,
 - Contribution de l'université au PRES.

Elle précise qu'à ce jour l'université est dans l'impossibilité d'anticiper les promotions des personnels BIATOSS car l'opération n'a pas été encore lancée par le Ministère. Il faudra sûrement l'intégrer dans l'arbitrage au moment venu. Sous réserve de ces priorités, les demandes des composantes sur l'ensemble des postes à arbitrer pourront être satisfaites. Enfin, elle précise que le Comité Technique Paritaire a statué par 11 abstentions et 9 voix pour.

Monsieur Broto demande si un vote sera dédié aux demandes de maintien, de transformation et de redéploiement, ou uniquement sur les affectations de ces postes.

Madame Le Breton précise que le Comité Technique Paritaire a statué uniquement sur les grands principes.

Monsieur Broto s'étonne de voir que sur les 9 postes arbitrés par l'UFR PCA, il ne lui en soit attribué que 8, ce qui va entraîner des conséquences certaines.

Madame Le Breton indique que le poste de technicien du LAPLACE relève d'une opération de gestion urgente de type appel sur liste complémentaire de concours. Elle souligne le fait que la logique d'attribution des postes BIATOSS est différente de celle des enseignants-chercheurs avec une utilisation des postes vacants au fil de l'eau et ce, tout au long de l'année.

Madame Pradin souhaiterait connaître en détail le bilan de l'utilisation des postes de l'an passé ainsi que les logiques mises en œuvre en termes de redéploiements.

Madame Le Breton indique qu'il est tout à fait possible de restituer par écrit une vision sur plusieurs années.

Monsieur le Président soumet à l'approbation des conseillers l'arbitrage des emplois BIATOSS 2012.

L'arbitrage 2012 des postes BIATOSS est effectué selon les objectifs suivants :

- Promouvoir les candidats figurant sur les listes d'aptitude et faire appel aux agents classés en rang utile sur les listes complémentaires des concours ;
- Satisfaire les demandes de maintien ou de transformation de postes formulées par les composantes et les services qui correspondent aux priorités de l'établissement ;
 - . Sécurité (PC sécurité et sécurité de systèmes d'information)
 - . Professionnalisation des fonctions support (finances/achats, ressources humaines, patrimoine, système d'information)
 - . Soutien à l'excellence de la recherche
 - . Soutien à la qualité des enseignements
 - . Contribution de l'université au PRES.

Cette proposition est approuvée par 19 voix pour, 3 abstentions et 1 contre.

Madame Gardes rappelle aux conseillers que le Conseil Scientifique a pour mission de sélectionner les dossiers pour l'attribution de la Prime d'Excellence Scientifique. Jusqu'à présent, l'établissement passait par l'instance nationale pour établir un classement. Or, avec le passage aux RCE, ce processus s'arrête en décembre 2012. La mise en place d'un groupe de travail a été demandée à la fois par le Conseil Scientifique mais aussi le CTP pour réfléchir aux modalités de fonctionnement de la campagne PES 2012. Il serait animé par le vice-président du CS et composé de la vice-présidente déléguée « Ressources Humaines », du vice-président du CEVU, de 2 représentants du CA (1 collègue A et 1 collègue B), 4 représentants du CS (2 collègue A et 2 collègue B), 2 représentants du groupe d'avancement et de primes, 2 personnels de l'administration centrale ainsi que 2 élus du Comité Technique d'Etablissement parmi les représentants des organisations syndicales.

La mise en place de ce groupe de travail est prévue pour fin septembre avec un calendrier très serré car la date d'ouverture de l'application du Ministère de la campagne PES 2012 a lieu début février 2012.

Monsieur le Président estime qu'il faudrait une règle générale sur le site que l'université de Toulouse pourrait harmoniser.

Monsieur. Milon ajoute que le CS a mis en place deux autres groupes de travail, l'un sur la mise en place des PER DIEM, l'autre sur le bilan des recrutements des dernières campagnes.

Madame Gardes propose qu'un rapport intermédiaire soit présenté au Conseil d'Administration de novembre.

Fin de la séance à 17h30.